



AVENIR EURO

**Rapport
semestriel**

30 juin 2015

Forme Juridique : Fonds Commun de Placement
Société de Gestion : FEDERIS GESTION D'ACTIFS
20 bis rue La Fayette - 75009 Paris
Dépositaire : BNP Paribas Securities Services
Commissaire aux Comptes : K P M G Audit

AVENIR EURO

Etat du patrimoine.....	3
Répartition du portefeuille par Devise.....	4
Répartition du portefeuille par Secteur Economique.....	5
Répartition du portefeuille par Pays.....	7
Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres.....	9
Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes.....	11

	Valeur nette d'inventaire (k€)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20 / 1° du I de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	108 570,24
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	-
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	9 603,02
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	419,62
Autres instruments financiers	-
Créances	
- Opérations de change à terme de devises	0,00
- Autres	913,95
Total des actifs détenus par l'OPC	119 506,83
Passif	
Instruments financiers	
- Opérations de cession sur instruments financiers	
- Opérations temporaires sur titres	
Instruments financiers à terme	-244,77
Dettes	
- Opérations de change à terme de devises	0,00
- Autres	-37,86
Comptes financiers	-806,20
Valeur nette d'inventaire	118 418,00

Répartition du portefeuille par Devise

	% Actif Net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
DKK	0,41	0,41
EUR	88,45	87,60
GBP	2,09	2,08
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'AMF ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
CHF	0,74	0,73
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R. 214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R. 214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	-	-
EUR	8,10	8,04
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires	-	-
Total	99,79	98,86

Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif Net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
ACIER - PRODUCTEURS	0,54	0,53
AEROSPATIALE/DEFENSE-EQUIPEMENTS	1,33	1,31
ALIMENTATION - DIVERS	2,76	2,73
ALIMENTATION - VENTE	3,10	3,07
ASSISTANCE PAR ORDINATEUR	0,66	0,65
ASSURANCE MULTI BRANCHES	6,68	6,61
AUTOMOBILES/UTILITAIRES - PIECES	0,95	0,95
BANQUES DE COMMERCE NON US	5,55	5,50
BOISSONS - VINS ET ALCOOLS	1,07	1,06
BRASSERIES	0,51	0,51
CAOUTCHOUC ET PNEUS	1,19	1,18
CENTRES DE DIALYSE	0,78	0,77
CHAUSSURE DE SPORT	0,46	0,46
CHIMIE - DIVERS	6,09	6,04
COMMERCE-OPERATIONS DIVERSIFIEES	1,14	1,13
COMPAGNIES AERIENNES	0,25	0,25
COMPAGNIES PETROLIERES	4,38	4,34
COMPOSANTS ELECTRONIQUES	0,62	0,62
COMPOSANTS ELECTRONIQUES -DIVERS	0,58	0,57
CONSTRUCTION - GROS OEUVRE	1,03	1,02
COSMETIQUE ET PRODUITS D'HYGIENE	1,69	1,67
ELECTRICITE - INTEGRATION	2,08	2,05
ELECTRONIQUE - SECTEUR DEFENSE	1,54	1,53
EQUIPEMENT DE SEMI-CONDUCTEURS	1,80	1,78
FABRICATION DIVERSIFIEE	2,47	2,45
FINANCE - AUTRES SERVICES	0,49	0,48
FOURNITURES OPTIQUES	0,87	0,86
GAZ - DISTRIBUTION	0,97	0,96
GAZ INDUSTRIELS	2,49	2,46
INST BANCAIRE DIVERSE	5,85	5,79
LOGICIEL D'ENTREPRISE / SERVICES	1,53	1,52
LOGICIEL TRANSACTIONNEL	0,69	0,68
MATERIAUX DE CONSTRUC. - CIMENT	0,47	0,47
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,46	0,46
MEDICAMENTS	3,35	3,32
OPERATIONS DIVERSIFIEES	1,19	1,18
OUTILLAGE - ELECTRICITE	1,28	1,27
OUTILLAGE - INDUSTRIE GENERALE	0,40	0,40
PETROLE - SERVICES D'ENTRETIEN	0,42	0,42
PRODUITS AUDIO/VIDEO	0,85	0,84
PUBLICATION - LIVRES	0,61	0,61
REASSURANCE	1,34	1,33
SECURITE INFORMATIQUE	0,77	0,76
SERVICES DE CONSULTANCE	0,87	0,86
SERVICES EN INFORMATIQUE	1,42	1,41
SERVICES PUBLICITAIRES	0,98	0,97
SOCIETE SERVICES INTERNET	0,81	0,80
STE D'INVEST IMMOB DIVERSIFIEE	0,69	0,68
TELECOM - EQUIPEMENTS INTEGRES	2,96	2,93
TELECOMMUNICATION SATELLITE	0,58	0,58
TEXTILE/HABILLEMENT - FABRICANTS	0,14	0,14
TRANSPORTS - FRET MARITIME	0,41	0,41
TRANSPORTS - SERVICES	1,08	1,07
TUYAU D'ACIER	0,39	0,38
VENTE - GRANDS MAGASINS	0,88	0,87
VENTE - HABILLEMENT/CHAUSSURES	1,32	1,31

VOITURES ET UTILITAIRES LEGERS	5,14	5,09
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'AMF ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions BIJOUTERIE	0,74	0,73
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R. 214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R. 214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	8,10	8,04
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires	-	-
Total	99,79	98,86

Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif Net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
ALLEMAGNE	24,77	24,54
DANEMARK	0,41	0,41
ESPAGNE	9,30	9,21
FINLANDE	0,52	0,52
FRANCE	38,52	38,16
ITALIE	3,33	3,30
LUXEMBOURG	0,93	0,91
PAYS-BAS	10,38	10,27
PORTUGAL	0,70	0,69
ROYAUME UNI	2,09	2,08
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'AMF ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
SUISSE	0,74	0,73
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R. 214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-

Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R. 214-32-19

Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	-	-
FRANCE	8,10	8,04
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires	-	-
Total	99,79	98,86

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	15 236 911,43	20 085 263,80
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'AMF ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	711 875,32
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R. 214-32-18 du code monétaire et financier		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R. 214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-

- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	12 103 510,37	8 915 939,72
Total des mouvements	27 340 421,80	29 713 078,84

Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes

Code ISIN	Type Classe	Type Part	Actif net part	Nombre de titres	Valeur liquidative de la part	Devise Part
FR0007031653	CLASSIQUE	C	118 418 002,61	79 605	1 487,56	EUR

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPCVM.